LETTRE DE M. BEZIERS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Imprimée et envoyée à l'armée, par décret du 17 août 1792.

Au camp près Maubeuge, armée du Nord, division du général Lanoue, le 14 août 1792, l'an 4 de la liberté.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Mon vœu le plus sincère aux fideles Représentans de la Nation française.

Quelle satisfaction pour les braves Soldats français d'aller combattre ses ennemis sous les ordres de la Nation, où ils ne craindront plus les abus !

Que les pères et mères, veuves et orphelins, demandent vengeance des Soldats sacrifiés dans plusieurs occasions conduites par de méchans agens du Pouvoir exécutif ; on ne verra donc

plus des ennemis de la Constitution, employés au bureau de la guerre, donner des places de toutes classes et de toutes espèces pour augmenter le nombre des malveillans, et tramer ensemble la perte de la Nation française; les places seront donc données au mérite des vrais Soldats; l'intrigue n'aura donc plus lieu dans les élections; les traîtres seront donc justiciés; les armées seront donc assez nombreuses pour détruire nos ennemis; tout ce qui s'est glissé dans nos régimens va donc être surveillé et remplacé par les enfans de la Patrie; on ne verra donc plus de brevets antidatés pour ces sortes d'intriguans, au préjudice des anciens serviteurs des corps; on ne souffrira donc plus dans les villes, bourgs, villages et châteaux, le rassemblement des deux sexes aristocrates pour tramer contre la Constitution; on ne souffrira donc plus l'exportation de nos armes et de notre numéraire à l'Etranger; on ne verra donc plus les chefs des corps s'opposer au recrutement de leur régiment pour en diminuer la force; tout ce qui sera nécessaire aux armées n'éprouvera donc plus aucun retard; enfin, la loi va donc se déployer toute entière contre le brigandage, et les honnêtes citoyens vont donc être tranquilles chez eux, et moi à mon poste pour y combattre jusqu'à la mort les ennemis de la Patrie.

Signé, BEZIERS, *Capitaine au quarante-cinquième Régiment.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.